

ARRETÉ DU PRÉSIDENT

N° 18/232

VB

Objet : Liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne.

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, et notamment ses articles 5 et 6-1,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 09 novembre 2018,

ARRETE :

Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne est publiée comme suit :

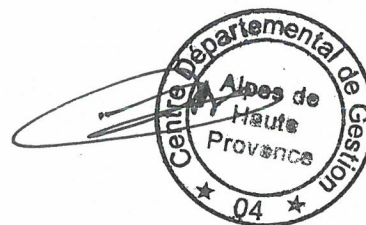
- **ILLY Jean-Claude** Comme de THORAME-HAUTE

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- ✓ Messieurs les Sous-Préfets de BARCELONNETTE et CASTELLANE,
- ✓ Mme la Sous-Préfète de FORCALQUIER,
- ✓ Mmes et MM. Les Maires et Présidents d'Etablissements Publics Intercommunaux.

A Volx, le 13/11/2018

Visé en préfecture le 15/11/2018.



Claude DOMEIZEL,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence,
Membre honoraire du Sénat.

